

Matières refusées dans le bac noir



Aide-mémoire

Le bac noir devrait servir à disposer uniquement des déchets ultimes, c'est à dire des matières qui n'ont aucun potentiel de réutilisation, de recyclage ou de valorisation. Selon RECYC-QUÉBEC, seulement 5% des matières générées constituent des déchets ultimes.

Toutes les matières acceptées au bac de récupération, au bac brun ou à l'écocentre sont refusées au bac à déchets.

Vous devez effectuer un tri pour vous assurer de n'avoir que des VRAIS DÉCHETS dans votre bac.



Faites comme J-J le raton
Mettez du tri dans votre vie!

Matières REFUSÉES

- RÉSIDUS ALIMENTAIRES
- RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)
- REBUTS RÉSULTANT DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION
- MATIÈRES RECYCLABLES
- MATIÈRES COMPOSTABLES
- ROCHES
- MATIÈRES INFLAMMABLES OU EXPLOSIVES
- REBUS ULTIMES (D'OPÉRATIONS INDUSTRIELLES ET MANUFACTURIÈRES)
- DÉCHETS RADIOACTIFS
- FUMIER ET ANIMAUX MORTS
- MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE
- TERRE
- DÉCHETS TOXIQUES ET BIOMÉDICAUX
- TERRES ET SABLES IMBIBÉS D'HYDROCARBURES
- BOUES
- PNEUS
- BÉTON
- CARCASSES DE VÉHICULES AUTOMOBILES
- RÉSIDUS MINIERES
- RÉSIDUS EN PROVENANCE DES FABRIQUES DE PÂTE ET PAPIERS OU DES SCIERIES



Tout objet à l'extérieur des bacs ne sera pas ramassé